



Direction générale Culture et Art dans la ville -
Muséum d'Histoire Naturelle

Décision n° 2025 - 864

Objet : Convention de prêt d'exposition entre le Muséum d'Histoire Naturelle et la commune d'Orvault dans le cadre de la programmation « Le Muséum près de chez vous ». Prêt de l'exposition « Trésors et Biodiversité – Partie 3 ».

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention à l'exception des conventions visées dans d'autres dispositions de ladite délibération, si la convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention avec la commune d'Orvault en vue du prêt de l'exposition « La Symétrie des rêves », dans le cadre de la programmation mise en place par le Muséum d'Histoire Naturelle intitulée « Le Muséum près de chez vous ».

Considérant que ce prêt est consenti du 30 janvier 2026 au 26 avril 2026.

Décide

Article 1. De conclure une convention ayant pour objet le prêt par le Muséum d'Histoire Naturelle de l'exposition « Trésors et Biodiversité – Partie 3 » à la commune d'Orvault, pour une durée de 3 mois,

Article 2. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Article 3. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

06 OCT. 2025

Fait à Nantes, le **26 SEP. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Anthony DESCLOZIERS

Nantes Métropole - Décision